

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 20 mars 2017 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Robert Milot

Mesdames et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Gilles Legault	District 3
John Butler	District 4
Diane de Passillé	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Monsieur le conseiller Robert Lagacé était absent pour toute la durée de la séance.

Sont également présents le directeur général et le greffier.

RÉSOLUTION NO. 2017-051

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 mars 2017

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 mars 2017.

RÉSOLUTION NO. 2017-052

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2017

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2017 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier et directeur des Services juridiques est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2017.

RÉSOLUTION NO. 2017-053

Appropriation des sommes amassées lors de la tenue du Casino du maire

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les sommes amassées, soit un montant de 10 669,10\$, lors de la tenue du Casino du maire en 2016, soient appropriées à même l'excédent de fonctionnement affecté;

QU'un montant de 10 000\$ soit approprié pour les Soirées Nostalgia 2017 et le solde de 669,10\$ pour la création d'un OBNL;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de l'entente et de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2017-054

Subvention à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle pour l'année 2017

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accorde une aide financière de 200 000\$, pour l'année 2017, à la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle, payable en 5 versements, tel qu'il appert ci-après :

1 ^{er} versement	déjà versé le 23 février 2017	24 999\$
2 ^e versement	le ou vers le 21 mars 2017	25 001\$
3 ^e versement	avril 2017	50 000\$
4 ^e versement	juillet 2017	50 000\$
5 ^e versement	septembre 2017	50 000\$

QUE pour recevoir le 3^e versement de l'aide financière, la Chambre de Commerce de Sainte-Adèle devra déposer au préalable, au Service de la trésorerie, ses états financiers vérifiés de l'année 2016 ;

QU'à défaut de ce faire, les autres versements ne seront pas effectués tant et aussi longtemps que cette obligation ne sera pas respectée ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2017-055

Participation d'un membre du conseil à une activité diverse

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le membre du conseil suivant soit autorisé à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
Souper bénéfique Société canadienne de la sclérose en plaques	13 avril 2017 à l'École Hôtelière des Laurentides	125\$	Mme Diane de Passillé

QUE le membre du conseil mentionné soit autorisé à dépenser, pour les frais reliés à son repas et déplacement, un montant n'excédant pas 100\$, et qu'il soit remboursé pour les dépenses qu'il effectuera et ce, sur présentation des pièces justificatives;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2017-056

Subventions aux associations de lacs

ATTENDU le rapport de monsieur Eric Généreux, directeur du Service de l'urbanisme daté du 22 février 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le versement d'une subvention de 217\$ par association de lacs en faisant la demande et étant inscrite au réseau de surveillance volontaire des lacs pour l'année 2017;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2017-057

Autorisation à Moisson Laurentides – Barrage routier le 29 avril 2017 – La grande collecte 2017

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Diane de Passillé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la tenue d'un barrage routier le 29 avril 2017 de 9h00 à 15h00, à l'intersection de la rue de la Forge et du boulevard de Sainte-Adèle, dans le cadre de La grande collecte 2017, organisée par l'organisme Moisson Laurentides.

RÉSOLUTION NO. 2017-058

Participation des membres du conseil – Autorisation de dépenses – Assises annuelles de l'UMQ – 3 au 5 mai 2017

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise monsieur le maire Robert Milot, madame la conseillère Diane de Passillé, messieurs les conseillers Roch Bédard et Robert Lagacé ainsi que le directeur général, Monsieur Pierre Dionne, à participer aux Assises Annuelles 2017 de l'Union des Municipalités du Québec qui se tiendront à Montréal du 3 au 5 mai 2017;

QUE les frais d'inscription au montant de 775\$, plus taxes, chacun, soient assumés par la Ville ;

QUE madame la conseillère Diane de Passillé et messieurs les conseillers Roch Bédard et Robert Lagacé soient autorisés à dépenser, pour leur participation à ce congrès, un montant n'excédant pas 600\$ pour les frais reliés à leur déplacement et leur frais de repas, le cas échéant, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives ;

QUE madame la conseillère Diane de Passillé et messieurs les conseillers Roch Bédard et Robert Lagacé soient autorisés à dépenser, un montant n'excédant pas 550\$ pour les frais reliés à leur hébergement, le cas échéant, et qu'ils soient remboursés sur présentation des pièces justificatives ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2017-059

Appui – Société canadienne du cancer – Mois de la jonquille

ATTENDU QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

ATTENDU QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

ATTENDU QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

ATTENDU QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

ATTENDU QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

QUE le conseil encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

RÉSOLUTION NO. 2017-060

Autorisation de signature – Protocole d'entente – MAMOT – Projet d'étude d'opportunité en sécurité incendie

ATTENDU la correspondance du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) du Québec, daté du 3 mars 2017, relativement au projet d'étude d'opportunité en sécurité incendie;

ATTENDU QU'une résolution est nécessaire pour l'autorisation de la signature du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Adèle et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi que pour obtenir l'engagement de la ville de mener à terme le projet d'étude suite à l'acceptation dudit projet par le MAMOT;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE monsieur Pierre Dionne, directeur général, soit autorisé à signer le protocole d'entente entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Sainte-Adèle, relatif au projet d'étude d'opportunité en sécurité incendie;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à mener à terme le projet d'étude d'opportunité en sécurité incendie et s'engage à effectuer toutes les étapes nécessaires à cette fin, le tout conditionnellement à la confirmation que la demande de la ville ait été acceptée par le MAMOT et la confirmation du versement d'une aide financière suffisante afin de mener à terme le projet d'étude.

RÉSOLUTION NO. 2017-061

Autorisation de signature – acquisition et servitude de drainage – rue du Mont-Alouette

ATTENDU l'entente sur les travaux municipaux signée en 2006 entre la compagnie 9155-6639 Québec Inc., représentée par monsieur Gérald Calixte et la Ville;

ATTENDU QUE les dispositions de l'entente ont été respectées depuis peu;

ATTENDU QUE l'entente prévoit l'acquisition du chemin par la Ville;

ATTENDU QUE les propriétaires actuels s'engagent à céder la rue du Mont-Alouette ainsi qu'établir des servitudes d'entretien des talus et fossés au bénéfice de la ville pour en assurer le drainage;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature d'un acte d'acquisition entre les propriétaires de la rue et la Ville ainsi que l'établissement d'un acte de servitude sur les terrains adjacents à la rue pour l'entretien des talus et fossés;

QUE Monsieur le Maire et le greffier soient autorisés à signer l'acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE tous les frais de la rédaction et de l'enregistrement des actes soient à la charge du promoteur, soit monsieur Gérald Calixte.

RÉSOLUTION NO. 2017-062

Amendement à la résolution 2017-003 – Subvention à Plein-Air Sainte-Adèle

ATTENDU le rapport de monsieur Vincent Bélanger, coordonnateur aux loisirs du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 16 mars 2017 relativement à la subvention à l'organisme Plein-Air Sainte-Adèle;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil amende la résolution 2017-003 adoptée le 16 janvier 2017 afin de modifier la date du 2^e versement dans le premier résolu, soit:

« 2^e versement : 15 000\$ le ou vers le **23 mars 2017** »

QUE la présente fasse partie de la résolution qu'elle amende.

RÉSOLUTION NO. 2017-063

Emprunts temporaires – Règlements 1237, 1238, 1239 et 1240

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le maire et la trésorière soient autorisés à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la Ville, et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, l'emprunt temporaire requis pour le financement des dépenses des règlements d'emprunt suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1237

Règlement numéro 1237 décrétant un emprunt pour la réalisation de travaux de reconstruction du poste de suppression Souchets, incluant le coût des travaux, les frais inhérents, le coût d'acquisition d'un immeuble dans le secteur Deauville (rue des Malards ou rue des Souchets), les honoraires professionnels de surveillance, les taxes, les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 775 000\$

Montant autorisé : 775 000\$

RÈGLEMENT NUMÉRO 1238

Règlement numéro 1238 de type parapluie décrétant un emprunt et une dépense de 4 620 000\$ en immobilisation et pour la réalisation de travaux municipaux pour l'année 2017

Montant autorisé : 4 620 000\$

RÈGLEMENT NUMÉRO 1239

Règlement numéro 1239 décrétant un emprunt pour la réalisation de travaux de réfection des conduites d'égouts sanitaires et pluviaux sur les rues Rolland, Mont-du-Rocher et sur le boulevard des Monts, incluant le coût des travaux, les frais inhérents, les honoraires professionnels de surveillance, les taxes, les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 436 000\$.

Montant autorisé : 436 000\$

RÈGLEMENT NUMÉRO 1240

Règlement numéro 1240 décrétant un emprunt pour la réalisation de travaux de reconstruction des conduites d'interception de la Station d'épuration Mont-Rolland ainsi que la réfection d'une partie de la conduite d'aqueduc, d'égout pluvial, incluant le coût des travaux, les frais inhérents, les honoraires professionnels de surveillance, les taxes, les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 1 460 000\$.

Montant autorisé : 1 460 000\$

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires* (L.R.Q. 1977 CD-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu desdits règlements ;

QUE la trésorière soit autorisée, le cas échéant, à utiliser les liquidités internes, si disponibles, pour diminuer le recours aux emprunts temporaires.

RÉSOLUTION NO. 2017-064

Acceptation du budget révisé 2016 ainsi que le budget pour l'année 2017 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte le budget révisé 2016 ainsi que le budget pour l'année 2017 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Adèle, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».

RÉSOLUTION NO. 2017-065

Adjudication – Assurances collectives – employés de la ville – RH-2017-001

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les assurances collectives des employés de la Ville de Sainte-Adèle ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 2 mars dernier et que le résultat de l'ouverture est le suivant :

Nom du soumissionnaire	Montant
Desjardins Assurances	312 831,72\$ plus taxes

Protection	Taux garantis
Assurance Vie	0.289 \$
D.M.A.	0.043 \$
Assurance Vie Pac	2.400 \$
Invalidité Long terme	2.912 \$
Invalidité Long terme (pompiers)	2.985 \$
Santé	
Individuel	127.70 \$
Familial	333.57 \$

ATTENDU la recommandation de madame Julie Albert, directrice du Service des ressources humaines, datée du 9 mars 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour les assurances collectives des employés de la Ville de Sainte-Adèle, à la compagnie *Desjardins Assurances*, seul soumissionnaire conforme, pour un montant de 312 831,72\$, plus taxes et ce, dès le 1^{er} avril 2017 pour une durée d'un an, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires au renouvellement;

QUE la directrice du Service des ressources humaines soit autorisée à signer tous documents pour mettre à effet la présente résolution ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2017-066

Autorisation de signature – Lettre d'entente avec le Syndicat des Pompiers et des Pompières du Québec, section locale Sainte-Adèle

ATTENDU le rapport de madame Julie Albert, directrice du service des ressources humaines, daté du 1^{er} mars 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte le projet de lettre d'entente à intervenir entre le syndicat des Pompiers et des Pompières du Québec, section locale Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-adèle;

QUE la trésorière et la directrice du Service des ressources humaines soient autorisées à signer ladite lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2017-067

Embauche de pompiers – Service de sécurité incendie

ATTENDU le rapport de monsieur Stéphan Turcotte, directeur du Service de sécurité incendie, daté du 8 mars 2017, concernant l'embauche de nouveaux pompiers pour combler des postes vacants;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil nomme les personnes suivantes au poste de pompiers selon les conditions de travail de la convention collective en vigueur et aux dates indiquées :

- Monsieur Michael Steigue, en date du 21 mars 2017
- Monsieur Gabriel Beaudoin St-Arnaud, en date du 22 mars 2017
- Monsieur Pierre-Alexandre Chassé, en date du 23 mars 2017
- Monsieur Sébastien Clermont, en date du 24 mars 2017
- Monsieur Nicolas P. Lafontaine en date du 25 mars 2017

RÉSOLUTION NO. 2017-068

Adjudication – Travaux de réfection mineure de pavage 2017 – SP-2017-048

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de réfection mineure de pavage 2017;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 9 février dernier;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Noms des soumissionnaires	Montants
Les Pavages Dancar (2009) inc.	271 076,56\$
Pavage E Perreault inc.	326 744,00\$
Pavage Ste-Adèle Ltée	331 229,76\$
Construction ANOR (1992) inc.	332 450,21\$
9299-6404 Québec inc./Pavage Laurentien	333 829,91\$
Pavage Jérômien inc.	336 646,80\$

Pavage des Moulins inc.	362 286,23\$
Asphalte Bélanger inc.	363 435,98\$
Uniroc Construction inc.	377 290,46\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 22 février 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour les travaux de réfection mineure de pavage 2017, à la compagnie *Les Pavages Dancar (2009) inc.*, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 271 076,56\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres;

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter ladite somme à la compagnie *Les Pavages Dancar (2009) inc.*, à même les disponibilités budgétaires, le tout sous réserve de la transmission audit service des quittances requises;

QU'un montant de 116 000\$ soit approprié du fonds réservé pour la réfection des rues pour financer une partie de ces achats.

RÉSOLUTION NO. 2017-069

Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux

ATTENDU les recommandations de paiement relativement à divers travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement du décompte # 6, facture #17124, pour la fourniture des compteurs d'eau, soit un montant de 103,43\$ taxes incluses (SP-2015-016), à la compagnie *Compteurs d'eau du Québec* conformément à la résolution 2015-147;

DE procéder au paiement du décompte # 4, acceptation provisoire et réception définitive partielle pour des travaux de pavage sur diverses rues (PRR 2015), soit un montant de 277 819,92\$, taxes incluses (SP-2015-012), à l'entreprise *Pavages Multipro inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1210;

QUE les paiements précités soient effectués sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2017-070

Amendement aux résolutions 2017-042 et 2017-043

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil amende la résolution 2017-042 adoptée le 20 février 2017 afin d'ajouter le résolu suivant :

« QUE la dépense soit financée à même le fonds de roulement remboursable sur une période de 5 ans ».

QUE le conseil amende la résolution 2017-043 adoptée le 20 février 2017 afin d'ajouter le résolu suivant :

« QUE la dépense soit financée à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 10 ans ».

QUE la présente fasse partie des résolutions qu'elle amende.

RÉSOLUTION NO. 2017-071

Autorisation de signature – Demande d'aide financière – Projets d'infrastructure à vocation municipale et communautaire

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle veut réaliser des travaux de planification concernant le réaménagement du garage municipal ;

ATTENDU QU'une demande de subvention soit déposée au ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 5 pour la réfection et la construction des infrastructures municipale sous volet 5.1 afin de connaître l'admissibilité de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate le chef de division génie, afin de déposer au nom de la Ville de Sainte-Adèle, une demande de subvention dans le cadre du PIQM volet 5 pour la réfection et la construction des infrastructures municipale sous volet 5.1 relativement aux travaux de planification concernant le réaménagement du garage municipal;

QUE celui-ci soit également autorisé à signer tout document requis pour ce faire, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE la division génie soit autorisée à dépenser une somme ne dépassant pas 30 000\$ pour la réalisation du rapport d'état normatif de l'immeuble actuel;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2017-072

Autorisation de signature d'un protocole d'entente relatif à des travaux municipaux – Travaux de prolongement et de branchement d'infrastructure de rue, d'aqueduc et d'égout

ATTENDU les travaux de prolongement et de branchement d'infrastructure de rue, d'aqueduc et d'égout de la rue Orée-des-Bois et de la rue des Berges, proposés par le promoteur 9316-5447 Québec inc.;

ATTENDU QUE conformément au règlement 1200-2012-TM-1 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux, un protocole d'entente doit intervenir entre la ville et le promoteur;

ATTENDU la résolution 2015-108 du 16 mars 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville accepte les travaux de prolongement et branchement proposés par le promoteur 9316-5447 Québec Inc. conformément aux plans datés du 4 mars 2015, préparés par Sébastien Bérubé-Martin, ingénieur de la firme Équipe Laurence, experts-conseils et approuvés par la Division génie;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à conclure avec le promoteur un protocole d'entente relatif aux travaux municipaux, sous réserve de l'obtention par le promoteur du certificat d'autorisation du MDDELCC et du versement des garanties financières et des frais exigés par le règlement;

QUE la résolution 2015-108 adoptée à la séance du conseil du 16 mars 2015 soit abrogée par la présente.

RÉSOLUTION NO. 2017-073

Montée Séraphin – Demande de certificat d'autorisation – ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)

ATTENDU QUE Jean-François Côtés désire prolonger les infrastructures municipales afin de desservir un nouveau développement résidentiel;

ATTENDU QUE la *Loi sur la qualité de l'environnement* exige pour la réalisation des travaux d'infrastructure, l'émission préalable d'un certificat d'autorisation par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC);

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie Équipe Laurence, expert-conseil, procède à l'élaboration des plans et devis, incluant la gestion des eaux de ruissellement provenant de ces nouvelles infrastructures;

ATTENDU QUE la réalisation du projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil confirme que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation à être émis par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques;

QUE la Ville autorise la firme Équipe Laurence, experts-conseils à transmettre au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques les plans tel que construit et le certificat de conformité des travaux, et ce dans les soixante (60) jours de la fin des travaux;

QUE la Ville s'engage à prendre possession des infrastructures lorsque les travaux seront terminés et que toutes les conditions qui seront prévues au protocole d'entente à intervenir, soient réalisées;

QUE la Ville a pris connaissance du programme d'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales (PGO);

QUE la Ville s'engage à suivre le programme d'exploitation et d'entretien des fossés et des PGO proposés par la firme d'ingénierie et détaillés au rapport de l'ingénieur transmis avec la demande d'autorisation au MDDELCC et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien qui sera transmis au MDDELCC.

RÉSOLUTION NO. 2017-074

Décisions du conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 9 mars 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** les demandes de dérogations mineures suivantes:

Résolution du CCU – 2017-022

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot **3 888 083 (boulevard des Monts)**, afin d'autoriser l'empiètement d'un bâtiment principal de 1 mètre dans la marge de recul de 3 mètres par rapport à la rive du milieu humide prévue au règlement et autoriser l'empiètement de 2 mètres d'un bâtiment principal à l'intérieur de la marge de recul avant minimum de 6 mètres prévue au règlement;

Résolution du CCU – 2017-023

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **2166, rue du Mont-Baldy**, afin de permettre que l'aménagement d'un accès extérieur distinct à un logement accessoire soit situé en façade principale d'une habitation unifamiliale et permettre d'augmenter la superficie d'un logement accessoire de 80 à 82 mètres carrés;

Résolution du CCU – 2017-024

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **1153-1155-1157, chemin du Chantecler**, afin d'augmenter la superficie de plancher des logements situés dans le bâtiment commercial abritant le 1153-1155-1157, chemin du Chantecler de 49 % à 75 % afin de permettre d'opérer un local commercial au rez-de-chaussée ayant une superficie inférieure à la superficie des logements situés dans ledit bâtiment;

Résolution du CCU – 2017-025

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **525, rue de la Perdriole et le lot 2 493 875**, afin d'autoriser un lot d'une largeur moyenne minimum de 41,17 mètres alors que le règlement prévoit 50 mètres et une superficie de 2 411,2 mètres carrés alors que le règlement prévoit 5 000 mètres carrés. Autoriser un lot d'une largeur minimum de 29,09 mètres alors que le règlement prévoit 50 mètres, une largeur moyenne minimum de 28,62 mètres alors que le règlement prévoit 50 mètres et une superficie totale minimum de 1 571,9 mètres carrés alors que le règlement prévoit 5 000 mètres carrés afin de permettre la modification des lots existants;

Résolution du CCU – 2017-026

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **605, rue de Ronchamp**, afin de permettre que l'aménagement d'un accès extérieur distinct à un logement accessoire soit situé en façade principale d'une habitation unifamiliale afin de régulariser le logement accessoire;

Résolution du CCU – 2017-027

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 2 493 929 (chemin du Moulin)**, afin d'autoriser une superficie minimale de 4 064,2 mètres carrés alors que la réglementation établie la superficie minimale à 5 000 mètres carrés, afin de régulariser les dimensions dudit lot;

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants.

RÉSOLUTION NO. 2017-075

Décisions du conseil – Demandes de PIIA

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 9 mars 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2017-017 acceptant la demande de PIIA pour le :
3059 à 3065, rue Rolland
- **Galerie**

Résolution C.C.U. 2017-018 acceptant la demande de PIIA pour le :
1000, boulevard de Sainte-Adèle
- **Affichage**

Résolution C.C.U. 2017-019 refusant la demande de PIIA pour le :
1130, boulevard de Sainte-Adèle
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2017-020 acceptant la demande de PIIA pour le :
91, rue Morin
- **Galerie**

Résolution C.C.U. 2017-021 acceptant la demande de PIIA pour le :
1455, chemin Pierre-Péladeau
- **Enseigne**

RÉSOLUTION NO. 2017-076

Demande de dérogations mineures - Décision ultérieure

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **1231, rue du Domaine**, afin de permettre qu'un bâtiment accessoire soit situé à 1,73 mètre du bâtiment principal alors que le règlement exige une marge de 2 mètres afin de régulariser l'implantation du garage détaché pour ledit immeuble.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 18 avril 2017 à 20h sa décision concernant la demande de dérogations mineures formulées pour cet immeuble.

RÉSOLUTION NO. 2017-077

Désignation d'une stagiaire en environnement pour l'application des règlements municipaux

ATTENDU QUE la ville procède, pour la période estivale, à l'embauche d'une stagiaire en environnement;

ATTENDU QUE cette stagiaire a besoin d'être nommée «fonctionnaire désigné» au sens de l'article 13 du *règlement 1200-2012-PC*, pour l'accomplissement des tâches qui lui seront dévolues;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Marie-Ève Breault, soient nommée «fonctionnaire désigné» au sens de l'article 13 du *Règlement 1200-2012-PC*.

RÉSOLUTION NO. 2017-078

Adjudication – Traitement de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (URB-2017-001)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant le traitement de la tordeuse des bourgeons de l'épinette;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 16 mars dernier et que la firme ayant déposée des soumissions est la suivante:

Nom du soumissionnaire	Prix soumis
G.D.G. Aviation inc.	31 043,25\$

ATTENDU le rapport de monsieur Eric Généreux, directeur du Service d'urbanisme, daté du 16 mars 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour le traitement de la tordeuse des bourgeons de l'épinette à la firme *G.D.G. Aviation inc.*, le seul soumissionnaire conforme, pour un montant de 31 043,25\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2017-079

Demande de modification réglementaire – 1425, rue des Chanterelles

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 9 mars 2017 ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation négative et unanime du comité consultatif d'urbanisme ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil refuse la demande de modification de la réglementation d'urbanisme, pour l'immeuble situé au 1425, rue des Chanterelles visant à autoriser l'usage "commercial lourd" "entreprise de déneigement dans la zone VR-022 comme usage complémentaire à l'habitation, pour les motifs suivants:

- Le projet comporte un nombre important de véhicules en plus d'entreposage sur le site;
- L'implantation de cet usage n'est pas souhaitable en zone VR-022, une zone à dominance résidentielle;
- Dans la forme proposée, la cohabitation harmonieuse de l'usage de nature commerciale lourde et des usages résidentiels ne peut être assurée, ce qui contrevient aux objectifs du Plan d'urbanisme.

RÉSOLUTION NO. 2017-080

Demande d'aide financière – Appel de projets destiné aux bibliothèques publiques autonomes et l'enquête annuelle sur les bibliothèques publiques pour l'année 2017-2018 – Désignation d'un mandataire

ATTENDU le rapport de monsieur Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs, daté du 7 mars 2017, relativement à la signature d'un document à être transmis au ministère de la Culture et des Communications concernant une subvention pour le développement des collections de la bibliothèque 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE présenter une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Appel de projets destiné aux bibliothèques publiques autonomes et l'enquête annuelle sur les bibliothèques publiques pour l'année 2017-2018;

De désigner madame Mijanou Dubuc, responsable de la bibliothèque à titre de mandataire de la Ville de Sainte-Adèle et de l'autoriser à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

RÉSOLUTION NO. 2017-081

Autorisation de signature – Convention avec Mémento et Books in print

ATTENDU le rapport de monsieur Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs, daté du 8 mars 2017 relativement à la signature de la convention de Mémento et de Books in Print;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser madame Mijanou Dubuc, responsable de la bibliothèque, à signer tout document relatif à cette convention, entre le service québécois de traitement documentaire (SQTD) et la Bibliothèque Claude-Henri-Grignon.

RÉSOLUTION NO. 2017-082
AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1200-2012-Z-18 afin de corriger, d'ajouter, de modifier ou de préciser certaines dispositions. (OMNIBUS).

RÉSOLUTION NO. 2017-083
AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1243 décrétant un emprunt pour la conception de plans et devis pour le réaménagement et réfection sectorielle du garage municipal.

RÉSOLUTION NO. 2017-084
AVIS DE MOTION

Je, Diane de Passillé, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1244 décrétant l'indentification de Claude-Henri Grignon comme personnage historique.

RÉSOLUTION NO. 2017-085
AVIS DE MOTION

Je, John Butler, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1245 décrétant un emprunt pour la réalisation de travaux de pavage de la rue du Bourg-du-Lac.

RÉSOLUTION NO. 2017-086

Premier projet de règlement 1200-2012-Z-18 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin de corriger, d'ajouter, de modifier ou de préciser certaines dispositions. (OMNIBUS)

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le premier projet de règlement 1200-2012-Z-18 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin de corriger, d'ajouter, de modifier ou de préciser certaines dispositions (OMNIBUS), soit adopté, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente sous l'annexe « A ».

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le mercredi 5 avril 2017 à 19h dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel.

RÉSOLUTION NO. 2017-087

Règlement numéro 1242 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité – ADOPTION

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal deux (2) jours ouvrables avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 1242 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- Incompressibles – Fonds d'administration – 216 797,67\$ pour la période du 11 au 17 février 2017.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 442 145,97\$ pour la période du 18 au 24 février 2017.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 414 228,19\$ pour la période du 25 février au 3 mars 2017.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 387 810,15\$ pour la période du 4 au 10 mars 2017.
- Liste des comptes à payer au montant de 672 926,51\$ pour le mois de janvier 2017 ainsi que certaines factures de novembre et décembre 2016.
- Engagements au montant de 508 414,53\$ pour la période du 1er au 28 février 2017.

Dépôt du procès-verbal de correction pour le règlement 1238 de type parapluie décrétant un emprunt et une dépense de 4 620 000\$ en immobilisation et pour la réalisation de travaux municipaux pour l'année 2017, la correction est l'ajout de l'article 2.1 après l'article 2 du règlement.

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employés temporaires

- Préposé aux règlements municipaux
- Animatrices – Camp d'Hiver...tissant – hiver 2017

Dépôt du rapport d'activités de la trésorière – Élections 2016

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions du public.

RÉSOLUTION NO. 2017-088

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h00.

(s) Robert Milot

M. Robert Milot, maire

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault,
Greffier et directeur des services juridiques